

Appel à l'action.

La crise du COVID-19 a forcé le retour de centaines de migrants haïtiens qui vivaient en République Dominicaine car les mesures de confinement imposées actuellement par le gouvernement dominicain les empêchaient de gagner leur vie. De plus, de par leur statut de migrant, pour la plupart sans papiers, ils n'auraient pas pu accéder aux services de santé et de protection sociale ni pour eux, ni pour leurs enfants. Les populations en déplacement, y compris les enfants, risquent d'être exclues des plans nationaux de préparation et de réponse au COVID-19.

La présente est donc un appel à l'action pour l'inclusion totale des migrants dans notre plan national de réponse au Covid-19.

L'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) a récemment signalé qu'environ 96.000 déplacements frontaliers (mouvements transfrontaliers) ont eu lieu entre Haïti et la République Dominicaine pour la période allant du 17 au 29 mars, y compris des expulsions, des retours volontaires et des passages quotidiens pour acheter / vendre des marchandises, entre autres. Pour la première semaine du mois d'Avril 2020, il a été rapporté que plus de 6,000 migrants sont retournés au pays. Une augmentation des retours volontaires d'Haïtiens a été observée, notamment aux quatre (4) points de passage frontaliers officiels que sont Ouanaminthe / Dajabon, Bel-ladère / Elias Piña, Anse à Pitre / Pedernales et Malpasse / Jimani. Certaines personnes traversant la frontière auraient été enregistrées avec de la fièvre à leur arrivée en Haïti.

De nombreux Haïtiens travaillent dans le secteur informel dominicain, souvent sans protection sociale ni accès au système de santé du pays. Vivre au jour le jour était leur seule forme de survie, mais l'arrivée de cette pandémie rend urgente la nécessité d'inclure les communautés de migrants et les mesures de protection sociale adaptées pour répondre au COVID-19.

Préoccupations particulières

Les réfugiés et les migrants sont exposés à plus de risques et de vulnérabilités liés à la santé et doivent souvent faire face à des obstacles particuliers pour accéder aux soins de santé là où ils se trouvent. Ceux-ci doivent être pris en compte lorsqu'il faudra répondre aux urgences sanitaires telles que cette pandémie du COVID-19.

Ceci est particulièrement pertinent pour garantir le bon fonctionnement des systèmes de surveillance des maladies, d'alerte précoce, les systèmes de réponse, l'accès et la prestation de soins de santé et la communication des risques. Cette population en tant que groupe est particulièrement à risque de stigmatisation et de discrimination en raison des mesures qui peuvent être mises en œuvre lors d'une intervention d'urgence.

La World Vision International Haïti et l'ICDH souhaiteraient formuler à l'attention du gouvernement haïtien les recommandations suivantes :

- Toutes les initiatives nationales en matière de soins de santé dans le cadre de la réponse au COVID-19 doivent prendre en compte tous les migrants afin d'assurer leur droit à la santé.
- Les mesures recommandées par l'OMS dans le cadre de la lutte contre cette pandémie doivent être respectées et divulguées dans les communautés de migrants sans imposer des mesures de mise en quarantaine infondées.
- Une stricte coordination transfrontalière : Les interventions générales aux points d'entrée devraient viser à fournir des messages de prévention et des informations pratiques sur l'accès aux services de santé dans leurs zones, la collecte de déclarations et de coordonnées à l'arrivée pour permettre une évaluation appropriée des risques et la recherche éventuelle de contacts en cas de besoin
- Le renforcement des capacités du personnel gouvernemental frontalier en matière de repérage du virus.
- La création ou l'amélioration des installations de lavage des mains aux points d'entrée trans-frontaliers ;
- Le soutien à la gestion des cas suspects dans les zones avoisinant la frontière ;
- Le suivi systématique et la cartographie des mouvements de personnes vivant près des zones frontalières ;
- L'amélioration des sites de déplacement pour assurer la sécurité et l'hygiène du site et le maintien des moyens de subsistance ;
- Identifier les technologies de communication appropriées car les groupes de migrants peuvent ne pas avoir accès aux ressources en ligne.
- Veiller à l'inclusion des migrants déportés dans les stratégies et plans nationaux pendant la réponse à la pandémie de COVID-19 et publier les mesures spécifiques pour atteindre les groupes marginalisés.
- Veiller à ce que la peur de stigmatisation ou l'absence d'enregistrement de certains groupes de migrants ne les empêchent pas de chercher des soins de santé, ce qui pourrait constituer une menace directe pour la communauté.

Beaucoup de ceux qui choisissent de quitter leur lieu de migration n'ont aucune garantie d'un meilleur présent. Au lieu de cela, ils fuient l'instabilité et la pauvreté. Un grand nombre d'entre eux sont particulièrement vulnérables au COVID-19. Nous restons inquiets et vigilants sur l'évolution du COVID-19 en Haïti et croyons fermement à la mise en place de mesures nationales de réponses inclusives pour les migrants haïtiens. Ce n'est qu'avec une approche inclusive, ne laissant vraiment personne de côté, que nous pourrions tous surmonter cette crise mondiale et sans précédent par son ampleur et ses proportions.